



Le 18 août 2025

PREAVIS N° 02 / 2025
RELATIF AU PROJET DE REMPLACEMENT DE
L'ASCENSEUR DE L'HOTEL DE LA LANDE

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

À la suite des contrôles semestriels effectués par les techniciens d'AS Ascenseurs, les rapports et les discussions ont relevés, après les dernières interventions, que les pièces devenaient difficiles à trouver et qu'il fallait prévoir le remplacement de l'ascenseur.

Concernant l'historique de l'installation, nous n'avons malheureusement pas retrouvé d'information intéressante dans nos archives.

L'ascenseur date de 1979 et diverses réparations importantes ont été effectuées ces dernières années :

- 2014, remplacement des contacteurs (7 pièces)
- 2016, boutonnière cabine, tableaux paliers, Téléalarme, amortisseurs de cabine et contrepoids
- 2019, rebobinage de l'électro-aimant du frein
- 2020, amélioration système des appels d'urgence en 4G
- 2022, opérateur de porte cabine
- 2024, coulisseaux cabine

Les travaux inhérents au changement de l'ascenseur ont été discutés avec les différents maîtres d'état :

- Fixation du faux-plafond
- Alimentation électrique des chambres dans le mur latéral gauche de la gaine et position de l'armoire de commande
- Liaison de l'ascenseur à la détection incendie du bâtiment

Les devis nous donnent les chiffres suivants :

| | |
|---|----------------------|
| ▪ Démontage ancienne installation et remplacement ascenseur | 76'300.00 |
| ▪ SEVJ - Installations électriques | 6'100.00 |
| ▪ Siemens - asservissement complémentaire | 1'900.00 |
| ▪ Mikael Lacroix – démontage, remontage faux-plafond | 4'600.00 |
| ▪ Divers et imprévus, environ 10 % | 8'600.00 |
| | ----- |
| ▪ Montant total des travaux, TVA comprise | CHF 97'500.00 |
| | ===== |

Depuis le 1er janvier 2024, les durées d'amortissement pour les investissements du patrimoine administratif sont déterminées par MCH2. Pour les bâtiments et les terrains bâtis la durée d'amortissement est de 30 ans ; pour les travaux de menuiserie la durée d'amortissement est de 10 ans. Dans ce cas le Conseil exécutif va appliquer le taux de travaux de menuiserie, au vu du volume et de la valeur du bâtiment. L'amortissement de cet investissement se fera donc sur 10 ans.

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et les électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N° 02 / 2025

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Alloue un crédit de CHF 97'500.00 pour le remplacement de l'ascenseur de l'Hôtel de la Lande.
- 2/ Autorise le Conseil exécutif à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 97'500.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 4'700'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Conseil exécutif